PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la légalité - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune du Palais-sur-Vienne, au lieu-dit « Anguernaud »
Maître d'ouvrage : société URBA 309

La société URBA 309, représentée par Mme Pauline FERESIN, a déposé le 12 janvier 2023 une demande de permis de construire, complétée le 10 avril 2026, concernant un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune du Palais-sur-Vienne, au lieu-dit « Anguernaud ».

OUVERTURE D'ENQUÊTE – LIEU D'ENQUÊTE

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2026-108 en date du 28 octobre 2026, **l'ouverture d'une enquête publique**, selon les dispositions du code de l'environnement, **pendant une durée de trente et un jours (31) consécutifs, du lundi 23 novembre 2026 à partir de 9h00 au mercredi 23 décembre 2026 jusqu'à 17h00** en mairie du Palais-sur-Vienne.

CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le dossier d'enquête, composé notamment d'une étude d'impact sur le projet et de son résumé non technique, des informations relatives à l'absence d'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine, de la commune du Palais-sur-Vienne et de la communauté urbaine Limoges Métropole en date du 14 août 2026 ainsi que de la réponse du maître d'ouvrage à la notification de l'absence d'avis de la MRAe, **sera consultable en mairie du Palais-sur-Vienne** afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance **aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants :**

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le samedi de 9h30 à 12h00

Le public pourra consigner ses observations et propositions **sur le registre d'enquête publique**, ou les adresser au commissaire enquêteur **par voie postale** à la mairie de la commune du Palais-sur-Vienne ou **par courrier électronique** en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : www.registre-dematerialise.fr/7774
ou en envoyant un mail à l'adresse suivante : enquete-publique-7774@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions du public transmises par courriel seront mises en ligne sur le registre dématérialisé.

M. Hervé COULAUD, cadre retraité du ministère de la Culture, désigné le 13 octobre 2026 par le vice-président du tribunal administratif, recevra également les observations écrites et orales du public lors de ses **permanences** à la mairie du Palais-sur-Vienne, aux jours et heures fixés ci-après :

- lundi 23 novembre 2026 de 9h00 à 12h00
- vendredi 4 décembre 2026 de 14h00 à 17h00
- mardi 8 décembre 2026 de 9h00 à 12h00
- samedi 19 décembre 2026 de 9h30 à 12h00
- mercredi 23 décembre 2026 de 14h00 à 17h00

INFORMATION

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques, ainsi que sur le site internet : www.projets-environnement.gouv.fr et sur le site internet : www.registre-dematerialise.fr/7774/

Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture – direction de la légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être consulté, seront disponibles :

- à la mairie du Palais-sur-Vienne, aux jours et horaires précités ;
- à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00)

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Mme Margot MAZEYRAC - courriel : mazeyrac.margot@urbasolar.com – tél : 07 57 68 50 20

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions. **Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public** pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie du Palais-sur-Vienne et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.
Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans la Haute-Vienne à l'adresse mentionnée ci-dessus.

DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE – AUTORITÉ COMPETENTE

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune du Palais-sur-Vienne, au lieu-dit « Anguernaud », déposée par la société URBA 309.